

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5406

présenté par
Mme Thomin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 7° *bis* En luttant contre la dépendance aux produits d'importation dans l'agriculture ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire un objectif de réduction de notre dépendance aux produits d'importation dans l'agriculture.

Cette dépendance est une vulnérabilité majeure de l'agriculture française, qu'il s'agisse de soja pour l'élevage, d'azote pour la fertilité des sols ou de produits phytosanitaires.

La France importe 3,6 millions de tonnes de soja par an. 90% du soja importé est dédié à l'alimentation des animaux d'élevage. La France couvre à elle seule uniquement 34% de ses besoins en azote pour l'agriculture dans l'hexagone. La France importe également la majorité des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture.